



Séance ordinaire
du 16 janvier 2023

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de L'Ascension, tenue au lieu et heure ordinaires des délibérations, le 16 janvier 2023, à 19 h 00, à la salle du conseil située au 58, rue de l'Hôtel-de-Ville, à L'Ascension.

Monsieur Yves Leduc	poste no 1
Madame Marie-Claude Bélanger	poste no 2
Madame Danièle Tremblay	poste no 3
Monsieur Guy Gauthier	poste no 4
Monsieur Raynald Stockless	poste no 5
Madame Annie Chevalier	poste no 6

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Jacques Allard.

Monsieur Jean-Pierre Valiquette, directeur général et greffier-trésorier est également présent.

1

RÉSOLUTION 2023-01-004
OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum ayant été constaté, il est proposé par madame Marie-Claude Bélanger d'ouvrir la séance ordinaire, il est 19 h.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

2

RÉSOLUTION 2023-01-005
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Raynald Stockless et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

SÉANCE ORDINAIRE DU 16 JANVIER 2023

1. Ouverture de la séance ordinaire
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 décembre 2022 et des séances extraordinaires du 19 décembre 2022 et de la séance extraordinaire du 10 janvier 2023
4. Information aux citoyens
 - 4.1. Maire
5. Période de questions
6. Administration et ressources humaines
 - 6.1. Autorisation des paiements des dépenses du mois de décembre 2022
 - 6.2. Adoption du règlement numéro 2023-545 décrétant l'imposition des taux de taxation et de tarifications des services municipaux pour l'exercice financier 2023



Séance ordinaire
du 16 janvier 2023

- 6.3. Annulation de la résolution 2022-10-234 – résolution d'appui au Club de l'Âge d'Or
- 6.4. Démarche MADA/PFM - adoption de la politique et de son plan d'action
- 6.5. Démarche MADA/PFM - comité de suivi
- 6.6. Mandat à la firme Dubé Barsalou communications inc.
- 6.7. Ajout à la police d'assurance – assuré additionnel
- 6.8. Approbation entente de fin d'emploi – employé numéro 22
- 6.9. Résolution d'appui à la Ville de Rivière-Rouge – ouverture d'un site d'extraction de substances minérales de surface – secteur du lac Marsan – opposition de la Ville de Rivière-Rouge
- 6.10. Désignation de signataires autorisés pour les chèques
7. Sécurité publique
 - 7.1. Présentation d'une demande d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires au ministère de la Sécurité publique
 - 7.2. Achat d'un camion pour le Service de la sécurité incendie
 - 7.3. Autoriser le paiement des factures 2021 et 2022 de la Régie du service de sécurité incendie de la Vallée de la Rouge
8. Travaux publics et hygiène du milieu
 - 8.1. Achat d'abat-poussière pour l'année 2023
9. Urbanisme, environnement et patrimoine
10. Loisirs, culture et vie communautaire
11. Correspondance
12. Période de questions
13. Levée de la séance

3

RÉSOLUTION 2023-01-006

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 DÉCEMBRE 2022 ET DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU 19 DÉCEMBRE 2022 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 10 JANVIER 2023

Les membres du conseil ayant pris connaissance des procès-verbaux, il est proposé par monsieur Yves Leduc et résolu d'adopter les procès-verbaux :

- Séance ordinaire 12 décembre 2022 avec correction à la résolution 2022-12-301 on devra lire « René Verfaillie » au lieu de « René Verf »
- Séances extraordinaires du 19 décembre 2022
- Séance extraordinaire du 10 janvier 2023

tels que présentés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

4

INFORMATION AUX CITOYENS

4.1

Maire



Séance ordinaire
du 16 janvier 2023

5 PÉRIODE DE QUESTIONS

**6.1 RÉOLUTION 2023-01-007
APPROBATION DE PAIEMENTS DES COMPTES DU MOIS DE
DÉCEMBRE 2022**

Après examen des dépenses par le comité administration, il est proposé par madame Danièle Tremblay et résolu d'approuver le paiement des comptes pour le mois de décembre 2022, au montant de 246 624.42 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

**6.2 RÉOLUTION 2023-01-008
ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-545 DÉCRÉTANT
L'IMPOSITION DES TAUX DE TAXATION ET DE TARIFICATIONS
DES SERVICES MUNICIPAUX POUR L'EXERCICE FINANCIER 2023**

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal, ayant reçu une copie du règlement au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Annie Chevalier et résolu d'adopter le règlement numéro 2023-545 décrétant l'imposition des taux de taxation et de tarifications des services municipaux pour l'exercice financier 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

**6.3 RÉOLUTION 2023-01-009
ANNULATION DE LA RÉOLUTION 2022-10-234 – RÉOLUTION
D'APPUI AU CLUB DE L'ÂGE D'OR**

Il est proposé par monsieur Raynald Stockless et résolu d'annuler la résolution 2022-10-234, adoptée par le conseil le 11 octobre 2022 – résolution d'appui au Club de l'Âge d'Or.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

**6.4 RÉOLUTION 2023-01-010
DÉMARCHE MADA/PFM - ADOPTION DE LA POLITIQUE ET DE
SON PLAN D'ACTION**

CONSIDÉRANT la résolution 2020-10-224 du 13 octobre 2020 nommant la conseillère Danièle Tremblay à titre d'élue responsable du dossier « aînés » pour la Municipalité;



Séance ordinaire
du 16 janvier 2023

CONSIDÉRANT la résolution 2020-10-225 du 13 octobre 2020 nommant le conseiller Patrick Brassard à titre d' élu responsable du dossier « famille » pour la Municipalité;

CONSIDÉRANT la résolution 2020-10-226 du 13 octobre 2020 sur la mise en place d'un comité de pilotage pour la mise à jour de la politique des aînés et de la famille et qui en identifie certains membres;

CONSIDÉRANT la résolution 2021-09-253 du 13 septembre 2021 précisant le mandat du comité, nommant un responsable administratif, confirmant sa composition en identifiant ses membres et établissant leur rôle et leurs principales responsabilités;

CONSIDÉRANT la résolution 2021-11-312 nommant des conseillers à titre d'élus responsables du dossier;

CONSIDÉRANT la résolution 2021-12-384 sur le comité de pilotage de la politique des aînés et de la famille;

CONSIDÉRANT la résolution 2022-02-052 sur la nomination d'une présidente du comité et d'un nouveau responsable administratif de la démarche;

CONSIDÉRANT que le comité de pilotage a complété son mandat de mener à bien cette démarche, notamment par :

1. L'établissement d'un portrait du milieu, des aînés et des familles;
2. La recension des services et des ressources disponibles;
3. La détermination des besoins, particulièrement par des consultations auprès des citoyens;
4. L'élaboration d'un projet de politique municipale des aînés et de la famille et d'un plan d'action en faveur de ces derniers;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a pris connaissance du projet de politique municipale des aînés et de la famille et de son plan d'action, préparé par le comité de pilotage et intitulé Politique des aînés et de la famille de la Municipalité de L'Ascension Plan d'action 2023 - 2027;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-Claude Bélanger et résolu d'adopter la Politique municipale des aînés et de la famille et son plan d'action intitulée Politique des aînés et de la famille de la Municipalité de L'Ascension - Plan d'action 2023 - 2027 telle que présentée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

6.5

**RÉSOLUTION 2023-01-011
DÉMARCHE MADA/PFM - COMITÉ DE SUIVI**



Séance ordinaire
du 16 janvier 2023

CONSIDÉRANT la résolution 2023-01-010 adoptée par le conseil municipal le 16 janvier 2023 concernant l'adoption de la Politique des aînés et de la famille de la Municipalité de L'Ascension - Plan d'action 2023 - 2027;

CONSIDÉRANT que pour les fins d'assurer notamment le suivi de ce plan d'action, un comité de suivi doit être constitué;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Danièle Tremblay et résolu :

DE METTRE SUR PIED un comité de suivi du plan d'action 2023 - 2027 de la Politique des aînés et de la famille de la Municipalité de L'Ascension composé des personnes suivantes:

- Jacques Allard, maire
- Danièle Tremblay, élue responsable du dossier « Aînés et de la Famille », présidente du comité
- Raynald Stockless, élu responsable du dossier « Aînés et de la Famille »
- Jean-Pierre Valiquette, directeur général et greffier trésorier, et/ou le coordonnateur en loisirs, culture et vie communautaire, responsables administratifs chargés du suivi du plan d'action et de la Politique des aînés et de la famille
- Michel Laplante, représentant de l'Action Bénévole de la Rouge
- Danielle Sasseville, représentante des aînés, Club de l'âge d'or
- Danielle Rodier, représentante Maison des jeunes La Sensass Ion
- Karyne Laurin, représentante famille, technicienne en éducation spécialisée à l'école L'Aventure
- Julie Bourgon, organisatrice communautaire, relations à la communauté et organisation communautaire, CISSSLAU

D'ÉTABLIR le mandat du comité et les principaux rôles et responsabilités de ses membres comme suit:

- 1- Soutenir la réalisation des actions lors du processus de mise en œuvre;
- 2- Effectuer le suivi du plan d'action à la lumière des progrès réalisés et des changements en cours dans le milieu;
- 3- Participer aux échanges sur les questions sur les aînés et les familles;
- 4- Faire des recommandations au conseil municipal sur l'évolution des actions;
- 5- Poursuivre la réflexion sur l'évolution et l'émergence d'enjeux dans la communauté;
- 6- Agir, au besoin, à titre d'agents de mobilisation pour favoriser la participation des acteurs du milieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

6.6

**RÉSOLUTION 2023-01-012
MANDAT À LA FIRME DUBÉ BARSALOU COMMUNICATIONS
INC.**

Il est proposé par monsieur Raynald Stockless et résolu de mandater la firme



Séance ordinaire
du 16 janvier 2023

Dubé Barsalou communications inc. pour la conception graphique de la politique municipale des aînés et de la famille et du plan d'action, au montant de 3 000 \$, plus les taxes applicables, le tout tel que décrit dans l'offre de service du 20 décembre 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

6.7 **RÉSOLUTION 2023-01-013**
AJOUT À LA POLICE D'ASSURANCE – ASSURÉ ADDITIONNEL

Il est proposé par monsieur Yves Leduc et résolu d'ajouter l'Association des propriétaires du Lac Lynch à titre d'assuré additionnel à la police d'assurance municipale avec la Mutuelle des municipalités du Québec, au coût de 400 \$, plus les taxes applicables.

Le coût de la prime sera assumé par la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

6.8 **RÉSOLUTION 2023-01-014**
APPROBATION DE L'ENTENTE DE FIN D'EMPLOI – EMPLOYÉ
NUMÉRO 22

Il est proposé par madame Annie Chevalier et résolu d'approuver l'entente de fin d'emploi avec l'employé numéro 22 et d'autoriser le directeur général à signer pour et au nom de la Municipalité ladite entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

6.9 **RÉSOLUTION 2023-01-015**
RÉSOLUTION D'APPUI À LA VILLE DE RIVIÈRE-ROUGE –
OUVERTURE D'UN SITE D'EXTRACTION DE SUBSTANCES
MINÉRALES DE SURFACE – SECTEUR DU LAC MARSAN –
OPPOSITION DE LA VILLE DE RIVIÈRE-ROUGE

CONSIDÉRANT la correspondance du ministère de L'Énergie et des Ressources naturelles, maintenant nommé, depuis le 23 novembre 2022, ministère des Ressources naturelles et des Forêts, datée du 20 octobre 2022 concernant l'ouverture d'un site d'extraction de substances minérales de surface dans le secteur du lac Marsan adressée à la MRC d'Antoine-Labelle, dont la Ville de Rivière-Rouge a pris connaissance;

CONSIDÉRANT que ce site d'extraction est situé en terres publiques intramunicipales (TPI) sur le territoire de Rivière-Rouge, lesquelles sont adjacentes à des terres privées;

CONSIDÉRANT que ce secteur a été identifié comme étant un territoire incompatible avec l'activité minière;



Séance ordinaire
du 16 janvier 2023

CONSIDÉRANT que ledit site se situe dans une zone de villégiature à moins de 300 mètres des résidences situées en périphérie du lac Marsan et des terrains récemment vendus (dont l'un construit) le long du chemin du Lac-Marsan à Rivière-Rouge, ce qui causera des impacts négatifs importants sur le voisinage et des nuisances majeures de bruit, de vibration, de poussière, etc., et ce, sans compter la détérioration du paysage primé en zone de villégiature;

CONSIDÉRANT que le secteur du lac Marsan, où ledit site est situé, est composé de zones humides et de cours d'eau, dont le lac Marsan, et que la Ville a comme valeur et objectifs la protection des cours d'eau sur son territoire, et ce, dans le respect des lois, des règlements et des orientations du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP);

CONSIDÉRANT que le site en question procure une certaine zone tampon non négligeable en réduction sonore des effets de la route 117;

CONSIDÉRANT les discussions entourant les travaux d'élargissement de la route 117 qui ont déjà suscité plusieurs commentaires à l'égard de la protection de la qualité de vie des résidents ainsi que des lacs et cours d'eau des secteurs concernés si la route avait été déplacée dans l'emprise électrique d'Hydro-Québec à proximité du site en question;

CONSIDÉRANT qu'il est prévu que le transport des substances minérales de surface qui en seraient extraites transigerait, en partie, par le réseau routier municipal avec les inconvénients et dommages qui en découlent;

CONSIDÉRANT que le chemin du Lac-Marsan donne l'accès aux nombreux résidents et villégiateurs des lacs Marsan et Lacoste, ce qui pourrait causer des problématiques de cohabitation des différents usagers;

CONSIDÉRANT que la jonction entre le chemin du Lac-Marsan et la route 117 est dangereuse et que c'est un tronçon qui comprend plusieurs accidents routiers d'importance;

CONSIDÉRANT le manque de détails précis et d'études en relation aux conditions liées à ce site d'extraction;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yves Leduc et résolu d'appuyer la Ville de Rivière-Rouge dans leur démarche pour s'opposer à l'ouverture d'un site d'extraction de substances minérales de surface dans le secteur du lac Marsan.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

6.10

**RÉSOLUTION 2023-01-016
DÉSIGNATION DE SIGNATAIRES AUTORISÉS POUR LES
CHÈQUES**



Séance ordinaire
du 16 janvier 2023

Il est proposé par monsieur Yves Leduc et résolu que les signataires autorisés à signer les chèques pour la Municipalité soient :

- Monsieur Jacques Allard, maire
- Madame Danièle Tremblay, mairesse suppléante
- Monsieur Jean-Pierre Valiquette, directeur général et greffier trésorier
- Madame Léonne Bergeron, directrice générale adjointe

Les chèques devront, en tout temps, être signés par un(e) élu(e) ainsi qu'un(e) fonctionnaire.

La présente résolution abroge, à toutes fins que de droits, la résolution 2022-07-165, adoptée le 4 juillet 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

7.1

**RÉSOLUTION 2023-01-017
PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR
LA FORMATION DES POMPIERS VOLONTAIRES AU MINISTÈRE
DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE**

CONSIDÉRANT que le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

CONSIDÉRANT que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et qu'il a été reconduit en 2019;

CONSIDÉRANT que ce Programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT que ce Programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

CONSIDÉRANT que la municipalité de L'Ascension désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

CONSIDÉRANT que la municipalité de L'Ascension prévoit la formation de 4 pompiers pour le programme Pompier I au cours de la prochaine année pour



Séance ordinaire
du 16 janvier 2023

répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC d'Antoine-Labelle en conformité avec l'article 6 du Programme.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Raynald Stockless et résolu de présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC d'Antoine-Labelle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

7.2 RÉSOLUTION 2023-01-018
ACHAT D'UN CAMION POUR LE SERVICE DE LA SÉCURITÉ
INCENDIE

Il est proposé par madame Marie-Claude Bélanger et résolu d'accepter la soumission en date du 16 novembre 2022, de Gérard Hubert Automobile Ltée, pour l'achat d'un Ford Transit fourgon d'équipe T-350, année 2023, au montant de 76 014 \$\$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

7.3 RÉSOLUTION 2023-01-019
AUTORISER LE PAIEMENT DES FACTURES 2021 ET 2022 DE LA
RÉGIE DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA VALLÉE
DE LA ROUGE

Il est proposé par monsieur Raynald Stockless et résolu d'autoriser le paiement des factures des années 2021 et 2022, incluant les intérêts, à la Régie du service de sécurité incendie de la Vallée de la Rouge, au montant total de 26 074,63 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

8.1 RÉSOLUTION 2023-01-020
ACHAT D'ABAT-POUSSIÈRE POUR L'ANNÉE 2023

Il est proposé par madame Annie Chevalier et résolu de procéder à l'achat de 30 000 litres de chlorure de calcium liquide 35% à la compagnie Multi Routes Inc., et ce pour un montant de 10 470 \$, plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

12 CORRESPONDANCE



Séance ordinaire
du 16 janvier 2023

13 PÉRIODE DE QUESTIONS

**14 RÉSOLUTION 2023-01-021
LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par madame Marie-Claude Bélanger et résolu de lever la séance, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 19 h 30.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussigné, Jean-Pierre Valiquette, directeur général et greffier trésorier de la municipalité de L'Ascension, certifie sous mon serment d'office, que des crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées dans ce procès-verbal.

Jean-Pierre Valiquette
Directeur général et greffier-trésorier

Jacques Allard,
Maire

Jean-Pierre Valiquette
Directeur général et
Greffier trésorier

Je, soussigné, Jacques Allard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Jacques Allard
Maire